

Pour qu'un élève soit muni d'un titre de transport à la rentrée, voici les étapes à réaliser avant le 15 Juillet.

Rappel du contexte : à partir de la rentrée scolaire 2017, KEOLIS CIF prend en charge la gestion des cartes Imagine'R pour les 42 communes de la CARPF et la carte scolaire (Optile) pour les communes dont le transporteur est KEOLIS CIF.

1. Pour qu'un dossier soit complet les familles doivent (avant le 15 Juillet):

- Remplir le dossier
- Faire tamponner le dossier par l'établissement scolaire cadre 3 ([△ à la fermeture des établissements scolaire](#))
- Signer le dossier (partie 5)
- Joindre un RIB (remplir cadre 6b et 6c) / mandat cash ou un chèque à l'ordre de « Imagine'R ».
- Conserver le double du dossier (il servira de justificatif jusqu'au 30 septembre en cas de contrôle).
 - o ([△](#) sinon l'enfant devra être porteur d'un autre titre de transport pour être en règle)
- Déposer le dossier en mairie avant le 15 Juillet 2017.

2. Action des mairies :

- Vérifier que l'enfant habite bien la commune
- Apposer sur le premier volet en haut à droite votre cachet (preuve de domiciliation)
- Vérifier si le dossier est correctement rempli (les cadres 1-2-3-5-6)
- Vérifier l'ordre du chèque ou du mandat cash. A quel ordre ? L'ordre doit être **Imagine'R**.
- Transmettre à KEOLIS CIF l'interlocuteur en mairie (nom-mail et téléphone)
- Envoyer ou déposer à KEOLIS CIF les dossiers 2 à 3 fois par semaine selon le nombre de dossiers reçus à :

KEOLIS CIF
TSA 84278
34 rue de Guivry
77990 LE MESNIL AMELOT

Cas spécifique pour les mairies souhaitant financer une subvention complémentaire à celle versée par les Conseils départementaux et la CARPF

- Ces communes devront signer une convention avec Keolis-CIF
- A l'issue, keolis-CIF sera en capacité de déterminer le reste à charge pour chaque enfant

3. Action de KEOLIS CIF :

- Vérifier la complétude du dossier (cadres 1-2-3-4-5-6)
- Remplir le cadre tiers payant (code-montant-cachet)
- Tenir une base de données par commune ou sera indiqué (Numéro de formulaire-nom de l'élève-prénom-adresse-CP-communes-ets scolaire-boursier –non boursier-n° de recommandé-date d'envoi).
- Faire la copie de chaque dossier et classer par ordre alphabétique.
- Envoyer les dossiers au GIE Comutitre en recommandé.
- Gérer le SAV contact clients et communes.
- Etablir une facture en janvier 2018 à la CARPF et Commune (si subvention complémentaire).
- Etablir une base de données des interlocuteurs mairie

Gestion des dossiers Imagine'R pour les élèves **BOURSIER**

La gestion des dossiers Imagine'R pour les élèves **boursier** est particulière. En effet, les familles ont jusqu'au 15 Octobre pour déposer leur dossier de demande de bourse et de ce fait nous ne connaissons pas dans quelle catégorie ils feront partis.

Pour que ces élèves ne soient pas pénalisés, et puissent recevoir leur carte pour la rentrée, il est impératif que :

1. Les actions des familles :

- Remplir le dossier
- Faire tamponner le dossier par l'établissement scolaire cadre 3 (**⚠ à la fermeture des établissements scolaire**)
- Signer le dossier (partie 5)
- **Joindre un RIB (remplir cadre 6b et 6c) unique moyen de paiement pour ne pas bloquer le dossier en attendant l'attestation de bourse.**
- Conserver le double du dossier (il servira de justificatif jusqu'au 30 septembre en cas de contrôle).
- Déposer le dossier en mairie avant le 15 Juillet 2017.
- Déposer ou envoyer **l'attestation de bourse 2017-2018** dès réception soit à KEOLIS CIF, soit en mairie.

2. La mairie :

- Vérifie que l'enfant habite bien la commune
- Appose sur le premier volet en haut à droite son cachet (preuve de domiciliation)
- Vérifie si le dossier est correctement rempli (les cadres 1-2-3-5-6)
- **Demande impérativement un RIB**
- Transmet à KEOLIS CIF l'interlocuteur en mairie (nom-mail et téléphone)
- Envoie ou dépose à KEOLIS CIF les dossiers 2 à 3 fois par semaine selon le nombre de dossiers reçus à :

KEOLIS CIF
TSA 84278
34 rue de Guivry
77990 LE MESNIL AMELOT

- Envoyer ou déposer les **attestions de bourse année scolaire 2017-2018** à KEOLIS CIF

3. Les actions de keolis-CIF :

- Envoyer des dossiers à Imagine'R sans inscription de montant de subvention

4. Les actions d'Imagine'R :

- Envoi aux familles des cartes Imagine'R dès réception du dossier (avec RIB)
- Régularisation des montants de subventions dès réception de l'attestation de bourse

- **Nota bene** : les prélèvements auront lieu dès le 5 octobre 2017 jusqu'au 5 juin 2017